



PREAVIS MUNICIPAL NO 2011/01

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 55'000.— ET AUTORISATION D'EMPRUNTER CHF 25'000.— POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT D'UN TRONCON DE CHEMIN COMMUNAL

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le « Chemin des Pierres », partant de la Route du Village à la hauteur des habitations de M. Rémy Perret pour monter jusqu'au chemin Les Brêts vers le chalet de Mme Décosterd est un chemin communal herbeux. Dans sa partie inférieure, la commune rencontre régulièrement des problèmes de ravinement, avec de la terre et des cailloux aboutissant sur la route principale du village, voire jusque devant la maison de Mme Heidi Birbaum. Des canalisations de sources sont présentes en bordure et dans le chemin.

La mise à l'enquête publique pour la transformation du bâtiment ECA 59, propriété de M. Rémy Perret, qui abritera 2 appartements dont les accès se feront par ce chemin, a été l'élément déclencheur pour décider d'un assainissement de ce tronçon de chemin sur une longueur d'environ 70 m.

<u>Travaux :</u>	- aménagement de la desserte	env. 70 m
	- construction d'un collecteur d'eau claire	env. 60 m
	- fondement de la chaussée	
	- goudronnage à l'enrobé de la surface	

<u>Coût des travaux :</u>	devisés à	CHF 75'000.—
----------------------------------	-----------	--------------

<u>Financement :</u>	par M. Rémy Perret	CHF 20'000.—
	par les liquidités communales	CHF 30'000.—
	par un emprunt bancaire, si nécessaire	CHF 25'000.—

L'amortissement est légalement prévu sur 30 ans, soit CHF 1'830.—par année + les intérêts, dégressifs au fur et à mesure des amortissements de l'emprunt éventuel.

Conclusions

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir lui accorder :

1. le crédit de CHF 55'000.— nécessaire au financement de ces travaux d'assainissement,
2. l'autorisation d'emprunter CHF 25'000.—, si nécessaire, au meilleur taux d'intérêt du moment, tout en restant dans la limite du plafond d'endettement accordé en début de législature.

Le Syndic	Au nom de la Municipalité Le Municipal responsable	La Secrétaire
Daniel Schorderet	Philippe Thonney	N. Matti